

Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire du 17 janvier 2024, point #05.01.10



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil des maires tenue le 17 janvier 2024 à 20 heures.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-9847

Règlement n° 395 amendant le règlement de zonage n° 243 - Municipalité de Saint-Julien

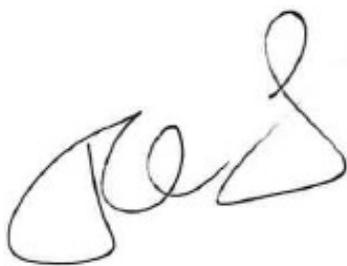
Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Julien, lors de sa séance du 4 décembre 2023, a adopté le règlement n° 395 amendant le règlement de zonage n° 243 visant à augmenter les distances séparatrices entre les éoliennes et les habitations;

Attendu que la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 15 janvier 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 395 de la Municipalité de Saint-Julien conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines, ce 23 janvier 2024.



RICK LAVERGNE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER